

Nations Unies

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels*



DEUXIÈME COMMISSION

35e séance

tenue le

jeudi 12 novembre 1987

à 10 heures

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 35e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

HOMMAGE A LA MEMOIRE DU GENERAL SEYNI KOUNTCHE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT
- b) APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.2/42/SR.35

30 novembre 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 10 h .

HOMMAGE A LA MEMOIRE DU GENERAL SEYNI KOUNTCHE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER

1. Sur l'invitation du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence en hommage à la mémoire du général Seyni Kountche, Président de la République du Niger.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (A/42/694)

2. M. BAKER (Représentant du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) présente le rapport du Secrétaire général sur l'UNITAR (A/42/694) qui porte sur l'exécution du plan de restructuration de l'UNITAR, conformément à la résolution 40/214 de l'Assemblée générale, la situation financière de l'UNITAR en 1987 et autres données pertinentes, les résultats de la réunion du Conseil d'administration de l'UNITAR et les conclusions et recommandations du Secrétaire général.

3. On prévoit qu'à la fin de l'année l'UNITAR devra à l'Organisation des Nations Unies près de 1 950 000 dollars, et pour 1988 les annonces de contributions ne s'élèvent qu'à un montant de 348 606 dollars. En raison des graves restrictions financières qu'elle connaît, l'Organisation des Nations Unies ne peut faire de nouvelles avances à l'UNITAR pour le financement de ses dépenses de fonctionnement. En cas de fermeture de l'UNITAR, on calcule que le déficit total du Fonds général de l'Institut serait de 3 650 000 dollars.

4. Le Secrétaire général propose, d'une part, d'accélérer les démarches pour l'achat du terrain et la vente ultérieure de toute la propriété - immeuble compris - de l'UNITAR et d'utiliser les ressources ainsi obtenues pour rembourser les sommes actuellement dues à l'Organisation des Nations Unies, le solde constituant un fonds de réserve pour l'UNITAR, et, d'autre part, de continuer de faire fonctionner l'UNITAR à titre expérimental, étant entendu que l'Institut devra réaliser ses activités uniquement en utilisant les contributions effectivement versées par les gouvernements et les ressources supplémentaires dont il disposera.

5. M. DOO KINGUE (Directeur général de l'UNITAR) dit que, malgré les restrictions financières, l'UNITAR s'est efforcé de revitaliser son programme. Dans le domaine de la formation pour la diplomatie multilatérale et la coopération internationale, les efforts seront axés sur l'organisation de séminaires et de cours régionaux et internationaux sur la planification et la gestion de la politique extérieure, la contribution de la diplomatie à la sécurité, le règlement pacifique des différends, la diplomatie du développement, les grands problèmes économiques internationaux, l'utilisation de l'informatique en diplomatie, le droit international et, en coopération avec la Fondation Ford, la promotion des droits de l'homme. En outre, on continuera d'organiser des séminaires destinés aux nouveaux membres des missions permanentes.

(M. Doo Kingue)

6. En matière de formation pour le développement économique et social, on accordera la priorité à la continuation des séminaires de perfectionnement en matière d'organisation, de financement et de gestion du développement, à la mise en œuvre du programme conjoint UNITAR/CNUCED en matière de gestion de la dette, à l'organisation de séminaires régionaux sur l'utilisation de l'informatique dans l'organisation et la gestion du développement, à la continuation du programme conjoint UNITAR/PNUE en matière de gestion de l'environnement, à la mise en œuvre du programme intégré de formation en matière de planification et de gestion des programmes de secours d'urgence, à des cours régionaux de formation dans l'utilisation des méthodes et techniques de la prospective et à des réunions faisant le point sur l'état des connaissances dans les domaines qui intéressent le plus les pays en développement.

7. Il faut signaler que l'UNITAR s'efforce d'associer d'autres organes et organismes pertinents du système des Nations Unies à ses activités, ce qui réduit les risques de double emploi. Ainsi, le Département de la coopération technique pour le développement, le PNUE, la Banque mondiale, la CNUCED et le Conseil mondial de l'alimentation ont collaboré aux séminaires de formation pour organiser, financer et gérer le développement en Afrique offerts pendant l'année en cours à de hauts fonctionnaires des pays africains, et le manuel de l'UNITAR sur les activités internationales d'achat a été publié de nouveau conjointement avec la Banque mondiale et le Centre du commerce international. Il faut rappeler également que le Directeur général de l'UNITAR préside les réunions annuelles que tiennent les directeurs de tous les instituts de planification, de recherche et de formation du système des Nations Unies afin de s'assurer que leurs programmes sont complémentaires.

8. En ce qui concerne le programme de recherche, le manque de ressources financières a considérablement réduit les recherches sur les moyens d'accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Tirant profit des roubles dont il dispose en Union soviétique, l'Institut se propose d'organiser dans ce pays en 1988-1989 plusieurs séminaires internationaux de recherche sur la contribution de l'Organisation des Nations Unies au maintien de la sécurité internationale, y compris la sécurité économique et écologique. Grâce à des dons à des fins spéciales, l'UNITAR a pu réaliser de nombreuses activités de recherche intéressant les pays en développement, dans le cadre des programmes de recherche sur l'avenir de l'Amérique latine et sur l'énergie, entre autres.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/42/3, 178, 313, 344, 352, 354, 357, 359, 381, 386, 407, 410, 411, 417, 474, 477, 549, 603, 604, 625, 677, 681, 715; A/C.2/42/5)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (A/42/3, A/42/15 (vol. I et II); A/42/317, 537, 555, 583, 660, 678; TD/351; A/C.2/42/L.5, L.6, L.7)
- b) APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (A/42/576; TD/351)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (A/42/3, A/42/39 et Corr.1, A/42/452)

9. M. BERTHELOT (Secrétaire général adjoint de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) dit que des progrès ont été réalisés dans les négociations sur un projet de code international de conduite relatif au transfert de technologie, mais que l'on n'est pas encore parvenu à un accord sur le chapitre du projet qui traite des pratiques restrictives. L'établissement d'un cadre normatif général pour le transfert de technologie continue d'être un objectif pertinent et important de la communauté internationale. En effet, l'adoption du code renforcerait la confiance et la compréhension mutuelles entre fournisseurs et receveurs de technologie, ainsi que la coopération dans un domaine clef des relations économiques internationales. Il est donc nécessaire de poursuivre les négociations, d'autant plus qu'il y a des raisons de penser que les divergences d'opinions existantes pourraient être résolues lors d'une conférence de l'Organisation des Nations Unies sur le code de conduite, si cette dernière était convoquée. M. Berthelot annonce également que les consultations tenues par les gouvernements concernant l'organisation des travaux futurs ont permis d'approuver un projet de texte, dont est saisie l'Assemblée générale, où il est recommandé de poursuivre les négociations en 1988.

10. Passant à la question du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, M. Berthelot signale que, tout en poursuivant les efforts visant à appliquer le Programme et les recommandations y relatives, notamment celles qui figurent dans l'Acte final de la septième session de la CNUCED, la communauté internationale doit commencer l'examen des actions qu'il faudrait entreprendre en faveur de pays les moins avancés au cours des années 90. A cet égard, il rappelle que pendant la session en cours, l'Assemblée générale devra fixer le niveau, le mandat, la date et le lieu de l'examen et de l'évaluation globale du nouveau Programme substantiel d'action et que, pour sa part, la CNUCED a recommandé que l'on convoque en 1990 une conférence des Nations Unies de haut niveau sur les pays les moins avancés. Elle a recommandé également que la Conférence examine les progrès réalisés dans les pays les moins avancés au cours de la décennie, les progrès réalisés en ce qui concerne les mesures internationales d'appui, et les politiques et mesures nationales et internationales adéquates visant à accélérer le développement dans les pays les moins avancés au cours des années 90.

11. En ce qui concerne les préparatifs de la conférence, M. Berthelot appelle l'attention de la Commission sur l'alinéa e) de la décision 349 (XXXIV) du Conseil du commerce et du développement et prie instamment les gouvernements, ainsi que les organes compétents des Nations Unies, de participer activement à ces préparatifs.

12. Il signale également à la Commission le rapport figurant dans le document A/42/537, établi conformément à la résolution 40/183 de l'Assemblée générale. Comme l'indique ce rapport, la situation de nombreux pays en développement sans littoral s'est aggravée. Il faudrait donc profiter de la session en cours de l'Assemblée générale pour déterminer quelles mesures il faudrait adopter pour aider ces pays à résoudre les problèmes qu'ils connaissent. Pour sa part, la CNUCED continuera de prêter une aide à ces pays et à cet égard, elle remercie le PNUD de l'appui financier qu'il a fourni.

13. M. VRAALSEN (Norvège), parlant au nom des pays nordiques, dit que jusqu'ici les années 80 ont été une période caractérisée par un certain scepticisme en ce qui concerne l'utilité de la coopération multilatérale. Nonobstant l'importance décisive du système économique international, l'accent a été mis plutôt sur les politiques nationales. Pendant ce temps, l'intégration de l'économie internationale s'est poursuivie et on constate aujourd'hui que si l'interdépendance entre les pays doit être mise au service de la croissance, du développement et de l'emploi, il est nécessaire de recourir de nouveau au multilatéralisme.

14. Conscients de cela, les pays nordiques accordent une importance particulière au consensus obtenu au cours de la septième session de la CNUCED. En effet, l'Acte final de la Conférence, texte équilibré et réaliste qui évalue la situation économique dans le monde et qui propose un ensemble de politiques et mesures pour faire face aux problèmes que pose cette situation en matière de commerce et de développement et sur le plan des affaires financières et monétaires, représente une victoire pour la coopération multilatérale et pour le système des Nations Unies.

15. Le développement et le commerce international ne pourront être relancés sans une approche intégrée répondant à la nature interdépendante de la réalité économique actuelle. C'est pourquoi la mobilisation de ressources financières et l'introduction de stratégies souples et mieux appropriées concernant la dette doivent figurer dans tout effort visant à améliorer les perspectives du commerce et du développement. Il est nécessaire de tenir compte également du fait que si de nombreux pays devaient continuer de transférer une partie importante de leurs ressources à l'étranger sous forme de paiements au titre du service de la dette, les résultats pourraient être catastrophiques même si les perspectives de croissance et de développement s'amélioraient.

16. Tout indique que les accords concertés auxquels est parvenu la septième session de la CNUCED pourraient faciliter l'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, ce qui exige la relance des efforts visant à réaliser les objectifs que la communauté internationale s'est fixés dans ce domaine. En particulier, il faudrait intensifier les travaux visant à conclure de nouveaux accords sur les produits de base et à renouveler les accords en vigueur. Il faut profiter également de la conjoncture pour que fonctionne le deuxième guichet et pour adopter une vaste gamme de mesures visant à résoudre les problèmes structurels concernant la production, la consommation et le commerce des produits de base, à réduire la dépendance des pays en développement vis-à-vis des exportations de ces produits et à améliorer la coopération entre les producteurs et les consommateurs de certains produits de base.

17. D'autre part, et dans une perspective à plus long terme, il faut rappeler que tout progrès réalisable dans le domaine du commerce international de produits de base et dans celui des transferts financiers ne modifiera pas le fait essentiel que pour la majorité des pays en développement le commerce extérieur continuera d'être la principale source des ressources dont ils auront besoin pour relancer la croissance et le développement. Dans ce contexte, la nécessité d'élargir l'accès des exportations des pays en développement aux marchés et de garantir la stabilité des régimes commerciaux revêt une importance particulière.

(M. Vraalsen, Norvège)

18. Compte tenu de l'accroissement des tensions qui affectent le système commercial multilatéral et de la recrudescence des tendances protectionniste - deux phénomènes qui mettent en danger son caractère ouvert - il est indispensable de rétablir la confiance dans ce système, objectif qui ne sera réalisable que si l'on garantit une répartition plus équitable des profits du commerce. A cet égard, M. Vraalsen signale que le GATT est le forum le mieux approprié pour promouvoir le démantèlement des barrières commerciales. Tout indique que les Négociations d'Uruguay conduiront à des résultats positifs qui auront des répercussions favorables sur la coopération économique internationale.

19. Les années 80 ont été une période de crise pour le développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Conscients de ce fait, les pays nordiques accordent une importance particulière à la coopération avec les pays les moins avancés. Ainsi, ils consacrent à ces pays le tiers des fonds qu'ils versent au titre de l'APD. Les pays donateurs devraient parvenir le plus rapidement possible à l'objectif visant à affecter 0,15 % du PNB à l'APD en faveur des pays les moins avancés.

20. Bien que la septième session de la CNUCED n'ait pas donné des résultats entièrement satisfaisants pour les pays les moins avancés, il faut se réjouir du consensus auquel on est parvenu en ce qui concerne l'application intégrale et rapide du nouveau Programme substantiel d'action, et du fait que la Conférence a reconnu la nécessité d'alléger la dette des pays en développement les plus endettés, d'une part, et d'augmenter considérablement l'aide financière qu'ils reçoivent, d'autre part.

21. Les pays nordiques ont pris note avec satisfaction des décisions adoptées au cours de la trente-quatrième session du Conseil du commerce et du développement en ce qui concerne les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devra se tenir en 1990. En particulier, ils approuvent la décision tendant à inclure dans le mandat de la Conférence la question de l'adoption de mesures et de politiques propres à accélérer le processus de développement dans les pays les moins avancés au cours des années 90.

22. La délégation norvégienne souscrit pleinement à la décision du Conseil du commerce et du développement, y compris à l'offre faite par la France d'accueillir la conférence en 1990, et participera aux préparatifs de la conférence; elle espère que l'Assemblée générale approuvera cette décision. Pour appliquer les politiques et les mesures adoptées au cours de la septième session de la CNUCED, il faudrait que tous les pays appuient également l'exécution de la décision approuvée par le Conseil du commerce et du développement.

23. M. JØNCK (Danemark), parlant au nom des pays membres de la Communauté européenne, note que, comme l'a souligné le Président du Conseil des Communautés européennes, la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se solde par un bilan positif qui témoigne de l'attitude des participants et des efforts de son président; il s'est dégagé un consensus plus spécifique sur le rôle que doivent jouer les divers participants pour arriver à une croissance soutenue. Il incombe aux principaux pays à économie de marché de générer une croissance sans inflation, de faire face à leurs déséquilibres

(M. Jónck, Danemark)

intérieurs et extérieurs et de renforcer le suivi multilatéral des politiques économiques. Ces pays, tout comme les pays socialistes d'Europe orientale, doivent élargir l'accès de leurs marchés aux exportations des pays en développement et augmenter les flux financiers publics et privés vers eux. Les Etats membres de la Communauté européenne réaffirment leur attachement résolu à ces mesures, notamment à celles qui ont été recommandées à Punta del Este, ainsi qu'à la poursuite des objectifs fixés en matière d'aide publique au développement. Il est à espérer que les pays d'Europe orientale feront aussi leur part. En outre, comme il est souligné dans l'Acte final, la responsabilité de leur développement incombe principalement aux pays en développement eux-mêmes qui doivent mobiliser toutes leurs ressources, y compris les capitaux et les capacités d'entreprises locales, et créer une atmosphère favorable aux investissements étrangers. Bien que la Conférence ne puisse ni ne doive chercher à résoudre tous les problèmes de l'économie mondiale, elle a apporté une contribution importante et a fait preuve d'un sens élevé de l'interdépendance et des responsabilités partagées.

24. La question de la dette a été la plus épineuse mais là encore, un consensus est apparu, car il n'y a pas d'autre possibilité que la coopération au cas par cas des parties intéressées. Dans ce contexte, on a reconnu que les problèmes des pays pauvres de l'Afrique subsaharienne exigent un traitement spécial. En résumé, l'Acte final constitue le texte le plus complet et le plus cohérent jamais produit par une instance internationale sur la dette.

25. Les pays développés devront s'efforcer d'arriver dès que possible à l'objectif de l'aide publique au développement (0,7 %) et à ceux de l'aide publique aux pays les moins avancés, tels qu'ils sont énoncés respectivement dans la Stratégie internationale du développement et dans le nouveau Programme substantiel d'action.

26. Depuis l'adoption, en 1986, du Programme intégré pour les produits de base, certains progrès ont été réalisés, mais la nécessité de donner un nouvel élan à la coopération internationale se fait plus pressante que jamais. La CNUCED a un rôle important à jouer à cet égard et l'on attend que son secrétaire général prépare un calendrier de réunions entre pays consommateurs et pays producteurs. Une autre mesure importante dans ce domaine, c'est la diversification verticale et horizontale des économies des pays en développement et l'accroissement de l'aide bilatérale et multilatérale, y compris les investissements privés. Cette perspective pragmatique serait aussi la plus adéquate pour le Fonds commun, qui pourra commencer à fonctionner bientôt.

27. En ce qui concerne le commerce international, on a souligné l'importance des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, héritières de l'esprit de Punta del Este. La CNUCED fournira une assistance technique aux pays en développement pour faciliter leur participation aux négociations. La Communauté économique européenne fera tout son possible pour que les négociations soient menées à bien dans les délais prévus.

28. Dans le nouveau Programme substantiel d'action et les recommandations adoptées à l'issue de l'examen à mi-parcours, les problèmes spécifiques des pays les moins avancés sont abordés. En outre, on a convenu également pendant la session d'organiser en 1990 une conférence pour évaluer et examiner l'application du

(M. Jønck, Danemark)

nouveau Programme, conférence que la France a proposé d'accueillir. Bon nombre des pays les moins avancés ont enregistré des progrès notables dans l'application du nouveau Programme et désormais la communauté internationale n'a plus qu'à tenir ses engagements à leur égard. La Communauté européenne, pour sa part, a été pendant longtemps le principal partenaire commercial de ces pays et leur plus grande source d'aide extérieure. D'autre part, le moment serait peut-être venu de réviser les critères appliqués pour décider de l'inscription d'un pays sur la liste des pays les moins avancés.

29. Dans l'ensemble, la CEE appuie l'Acte final et fera son possible pour lui donner effet. Dans ce sens, il faut signaler que c'est aussi le consensus qui a caractérisé la réunion récente du Conseil du commerce et du développement, où l'on a souscrit aux recommandations de la CNUCED concernant la convocation de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à laquelle les pays de la CEE comptent participer avec intérêt.

30. M. IROHA (Nigéria) pense que la septième session de la Conférence montre le chemin à suivre pour affronter les graves problèmes qui affectent les pays en développement, y compris le Nigéria. La communauté internationale est convenue que, même si les pays en développement restructurent leurs économies, les pays développés ont l'obligation d'augmenter les flux financiers vers ces pays. L'effondrement des prix des matières premières aggrave la charge de la dette qui pèse sur les pays en développement et exige la collaboration des producteurs et des consommateurs. De fait, la coopération multilatérale constitue la clef de la reprise économique mondiale. Comme l'a déjà signalé le Secrétaire général de la CNUCED, lors de la reprise de la session du Conseil économique et social l'Acte final est la première réponse de la communauté internationale au défi que constituent la relance du développement, la croissance et le commerce international. Il convient également de noter qu'il n'y a pas eu de confrontation pendant les délibérations de la septième session de la Conférence; le dialogue nord-sud, pour ainsi dire paralysé, a fait quelques progrès et malgré les pronostics, la CNUCED a montré qu'elle ne s'affaiblit pas. Les Etats Membres n'ont plus qu'à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre en oeuvre l'Acte final. S'agissant du nouveau Programme substantiel d'action, qui doit favoriser le développement des pays les moins avancés par eux-mêmes, le représentant du Nigéria lance un appel à tous les pays pour qu'ils remplissent les engagements souscrits. Conformément aux dispositions de la résolution 40/205 de l'Assemblée générale, il a été recommandé de convoquer une conférence des Nations Unies, à un niveau élevé, sur les pays les moins avancés afin d'évaluer l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action, et la France a proposé d'accueillir cette conférence.

31. Comme chacun le sait, les objectifs essentiels du Plan d'action de Buenos Aires sont de trouver les moyens de resserrer les relations Nord-Sud dans le domaine de la coopération technique et économique et de compenser le manque d'enthousiasme dont font preuve les pays développés, à l'heure d'engager un dialogue significatif, par des mesures propres à accroître la coopération entre les pays du Sud.

(M. Iroha, Nigéria)

32. La délégation nigériane souhaite en particulier voir appliquer intégralement la résolution 40/196 de l'Assemblée générale, qui reconnaît qu'il faut intégrer pleinement les programmes de coopération technique entre pays en développement aux activités opérationnelles du système des Nations Unies.

33. Le représentant du Nigéria annonce avec satisfaction que son pays a créé un corps d'assistance technique chargé de fournir une aide technique aux pays en développement, notamment en matière de personnel, et il espère que d'autres pays du tiers monde qui en ont les moyens établiront des programmes d'assistance similaires. A cet égard, il rend hommage à certains pays en développement comme le Brésil, l'Inde, l'Indonésie, le Pérou, les Philippines et la Thaïlande, pour n'en citer quelques-uns, qui ont fourni une assistance et une formation techniques à d'autres pays en développement, dont le Nigéria.

34. M. ZVEZDIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'alors que l'interdépendance économique des Etats et la division internationale du travail s'accentuent, on assiste à une sérieuse aggravation de nombreux problèmes économiques mondiaux et tandis que de nouveaux obstacles se dressent contre une coopération équitable et mutuellement profitable et contre le développement, notamment celui des pays en développement; c'est pourquoi il faut engager un dialogue international afin d'imaginer des solutions aux problèmes économiques et commerciaux que presque tous les pays doivent affronter aujourd'hui.

35. Certes, l'Organisation des Nations Unies devrait être l'instance où entamer ce dialogue, car tous ses Membres se sont engagés à encourager le progrès économique et social, la coopération et le développement, consacrés dans la Charte. Mais malgré cette communauté d'objectifs, l'unanimité ne s'est pas faite sur les méthodes permettant de les atteindre; c'est pourquoi le plus urgent est désormais la recherche d'un dénominateur commun permettant d'adopter des mesures concertées. C'est ainsi que les résultats positifs de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont dus au fait que les participants ont compris la nécessité d'adopter une attitude de coopération constructive entre tous les groupes de pays et de renforcer la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instruments de cette coopération. L'application de l'Acte final de la session peut et doit sans aucun doute promouvoir plus d'équité, de prévisibilité et de stabilité dans l'économie mondiale; en effet, les décisions qui y ont été adoptées impriment un élan politique substantiel pour aborder concrètement les problèmes et trouver les moyens de régler la crise de la dette, d'améliorer le commerce mondial et de rattraper le retard économique des pays les plus pauvres.

36. La septième session de la Conférence a galvanisé la coopération multilatérale en vue de stabiliser les marchés mondiaux de produits de base. Grâce à la nouvelle attitude constructive de nombreux pays, dont l'Union soviétique qui a adhéré à l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, il est désormais concrètement possible que l'ouverture de ce fonds active les travaux concernant les accords internationaux sur les produits de base. Tout cela contribuera à la sécurité économique des Etats, surtout celle des pays en développement, et à l'application du Programme d'action des Nations Unies pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

(M. Zvezdin, URSS)

37. Il convient de souligner qu'à la septième session de la Conférence, on a établi les bases permettant une analyse plus approfondie des aspects économiques et commerciaux du désarmement, tâche particulièrement opportune eu égard à l'influence toujours plus négative de la course aux armements sur l'économie mondiale et au fait que la communauté internationale reconnaît de plus en plus la nécessité de mettre en pratique au plus tôt le principe du "désarmement pour le développement", comme l'a démontré la récente Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

38. Comme exemple de mesures concrètes en faveur du dialogue et de la coopération, on pourrait citer celles qui visent à éliminer le protectionnisme et à renoncer aux contingents discriminatoires imposés pour des raisons politiques. Les recommandations formulées par la Conférence à cet effet et leur application ultérieure contribueraient à améliorer les relations économiques et commerciales internationales. En outre, la CNUCED doit continuer à se préoccuper d'alléger la situation économique et sociale des pays les moins avancés, situation qui, selon le rapport du Secrétaire général (A/42/576), continue à se détériorer surtout en raison des effets négatifs de nouveaux facteurs extérieurs. L'Union soviétique estime que l'assistance aux pays les moins avancés est l'un des secteurs les plus importants de la coopération économique internationale et elle contribue à l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. A l'heure actuelle, l'Union soviétique entretient des relations commerciales avec plus de 30 de ces pays et elle a souscrit à des accords avec 25 d'entre eux pour les aider à développer leur économie.

39. A la Conférence de Paris de 1981, la délégation soviétique s'est déclarée disposée à augmenter la valeur de l'aide économique et technique aux pays les moins avancés pendant la période 1981-1985, en la portant à plus du double de ce qu'elle était pendant la période quinquennale antérieure; en fait, elle a été multipliée par 2,5 pendant cette période. En 1986 seulement, l'aide économique nette fournie par l'Union soviétique aux pays les moins avancés, calculée selon la méthode de l'Organisation des Nations Unies, s'est élevée à 2 milliards de roubles. Dans ces pays, on construira au total 545 établissements industriels avec l'assistance de l'Union soviétique, dont 397 sont déjà en service. L'assistance soviétique à ces pays se concentre surtout dans des secteurs comme l'agriculture, les transports, la formation de personnel, la géologie et la gestion des ressources naturelles. En outre, la coopération entre l'Union soviétique et ces pays contribue à augmenter leurs exportations; 16 accords de troc fonctionnent déjà ou ont été conclus avec des pays comme la Guinée, l'Afghanistan, le Laos, le Yémen démocratique, l'Ethiopie et d'autres.

40. L'Union soviétique réaffirme son appui à la coopération technique entre pays en développement, en tant qu'instrument important pour consolider leur indépendance économique et les rendre moins vulnérables aux facteurs négatifs extérieurs et aux crises chroniques de l'économie mondiale. L'expansion de la coopération technique et économique entre ces pays permettra aussi de développer avec plus d'efficacité leur potentiel économique, scientifique et technique, de façon qu'ils participent, dans une position plus avantageuse, à la division internationale du travail.

(M. Zvezdin, URSS)

41. Il faut se réjouir de la reconnaissance de plus en plus répandue de la contribution que la CNUCED peut apporter à l'examen de nombreux autres problèmes du commerce international. Comme on le sait, l'Union soviétique a déclaré officiellement, en été 1986, son intention de participer aux négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. En se rapprochant du GATT, l'Union soviétique montre qu'elle est disposée à apporter une contribution constructive au renforcement et à l'universalisation du système commercial international. Malheureusement, cette attitude constructive est en butte à des obstacles dont le caractère politique est évident. L'argument selon lequel le système commercial de l'Union soviétique est incompatible avec les principes du GATT ne résiste pas à la critique. On sait bien que pendant l'examen de la Charte de La Havane et lors de l'harmonisation ultérieure des normes et principes du GATT, personne n'a contesté la compatibilité du principe de monopole d'Etat pour le commerce extérieur avec les principales dispositions de l'accord. Du reste, ces remises en question sont d'autant plus surprenantes qu'à l'heure actuelle, l'URSS est en train de réformer l'administration de ses relations économiques extérieures et a entrepris des réformes révolutionnaires afin d'accélérer le progrès de la société socialiste et de démocratiser tous ses aspects, dont l'un des plus importants est la restructuration du mécanisme économique; elle met en place, notamment, des mesures à grande échelle pour améliorer la gestion et les relations économiques extérieures.

42. En 1987, 22 ministères et départements soviétiques ainsi que 77 associations de production, sociétés et organisations industrielles, ont obtenu l'autorisation d'effectuer des opérations directes d'exportation et d'importation avec les marchés étrangers. Ces opérations représenteront cette année 20 % du commerce extérieur total de l'Union soviétique. A l'heure actuelle, plus de 65 % des machines et du matériel expédiés vers les marchés étrangers le sont directement par leurs fabricants, ce qui constitue un grand pas vers une démocratisation profonde des activités économiques.

43. Pour améliorer ses relations avec d'autres pays et mieux intégrer l'Union soviétique dans la division internationale du travail, sur une base profitable à tous, le Gouvernement soviétique a décidé récemment d'accélérer les procédures en vigueur pour l'adoption de décisions concernant la création de sociétés mixtes et d'associations et organisations internationales. Les ministères et départements soviétiques sont autorisés à décider en toute indépendance de la création de sociétés mixtes, à faire des investissements à l'étranger et à utiliser les diverses formes d'interaction économique existant dans le monde. Les sociétés mixtes seront exemptées de l'impôt sur les bénéfices pendant les deux premières années suivant réception des bénéfices déclarés.

44. Un domaine qui retient particulièrement l'attention, c'est celui de la coopération entre pays socialistes pour développer de nouvelles méthodes prometteuses, et notamment des activités boursières et commerciales.

45. Le représentant de l'Union soviétique cite, pour conclure, l'opinion exprimée par M. Gorbatchev à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Révolution socialiste d'octobre : il faudra s'efforcer de faire admettre la nouveauté des

(M. Zvezdin, URSS)

processus économiques et politiques internationaux en engageant une étude concertée en vue d'instaurer un nouvel ordre économique qui tienne compte des intérêts de tous, sur un pied d'égalité, faute de quoi on court à la catastrophe.

46. L'Union soviétique prend fermement parti pour que l'on intensifie les activités de l'Organisation des Nations Unies en vue de réaliser ces tâches décisives.

47. M. ITO (Japon) dit que, grâce aux travaux de la septième session de la CNUCED, il a été reconnu à nouveau qu'il est nécessaire de maintenir et de renforcer la coopération Nord-Sud moyennant un dialogue réaliste qui, malheureusement, ces dernières années, n'a guère été fréquent parce que, dans les nombreuses instances internationales, dont la CNUCED, il a été impossible de chercher des solutions pratiques aux graves problèmes qu'affrontent les pays en développement du fait de l'évolution constante de l'économie mondiale. L'une des modifications structurelles qu'a subies cette dernière a été la diversification des économies du Sud. Il s'ensuit que les pays tant en développement que développés se heurtent à des difficultés de plus en plus considérables lorsqu'ils veulent négocier à partir de positions collectives monolithiques qui ne tiennent pas compte de facteurs tels que les besoins légitimes de tel ou tel pays.

48. Malgré ces difficultés, la septième session de la CNUCED a montré que la communauté internationale est animée de la volonté politique et de la ferme détermination de poursuivre un dialogue permettant les échanges de vues, en évitant les polémiques d'ordre politique et en reconnaissant qu'entre le Nord et le Sud la dépendance mutuelle est de plus en plus étroite.

49. M. Ito signale trois nouveaux facteurs importants qu'ont fait apparaître les négociations menées lors de la septième session de la CNUCED et qui figurent dans l'Acte final. Pour commencer, tout le monde est convenu que les économies des pays en développement se sont diversifiées et que les structures de l'économie internationale se sont modifiées; ensuite, le rôle important que joue la politique économique spécifique de chaque pays en développement a été reconnu; enfin, l'utilité fonctionnelle du secteur privé et du mécanisme de marché dans les efforts que font ces pays pour se développer a été elle aussi admise. La délégation japonaise se félicite en particulier que l'on se soit mis d'accord pour formuler des stratégies communes quant à la dette extérieure et aux ressources destinées au développement.

50. En ce qui concerne la question des marchandises, M. Ito se félicite qu'il ait été reconnu que pour la plupart des pays en développement, la diversification horizontale et verticale de leur économie ainsi que leur participation de plus en plus importante à l'élaboration, à la commercialisation et à la distribution des articles qu'ils produisent constituent l'objectif du développement à long terme en vue duquel la coopération internationale entre producteurs et consommateurs doit s'intensifier. On est convenu de multiplier les consultations entre producteurs et consommateurs et de faire participer aux accords internationaux sur les marchandises le plus grand nombre possible de pays producteurs et consommateurs.

(M. Ito, Japon)

51. Pour ce qui est de la conférence chargée d'examiner le Code de conduite des conférences maritimes que le Secrétaire général des Nations Unies doit convoquer en novembre 1988, M. Ito croit qu'on pourra parvenir à des résultats importants qui se répercuteront dans les pays non contractants, en particulier dans ceux qui possèdent des flottes et souhaiteraient à l'avenir être parties à la Convention. C'est pourquoi M. Ito espère que tous les Etats, qu'ils soient ou non parties contractantes, seront invités à participer à cette conférence, avec droit de vote, afin que la convention qui en sortira soit applicable aussi largement que possible au niveau mondial.

52. Passant au domaine du commerce, M. Ito se déclare satisfait des progrès rapides que font les Négociations d'Uruguay dans le cadre du GATT, où de nombreuses propositions ont été avancées concernant les droits de douane, la fixation de contingents, les garanties, le règlement des différends et l'agriculture. M. Ito croit fermement que la septième session de la CNUCED aura pour résultat de contribuer aux progrès des Négociations d'Uruguay; elle a déjà permis de discerner plus clairement la complexité des problèmes commerciaux auxquels doivent faire face les pays en développement et elle a renforcé la conviction générale que la libéralisation du commerce ne peut qu'être avantageuse pour tous les pays, y compris ceux en développement.

53. M. Ito espère que la CNUCED continuera à être utile à la communauté internationale au moyen de ses enquêtes et études sur la façon dont les pays en développement pourront tirer le meilleur profit des nouvelles possibilités commerciales qui leur seront offertes, il faut l'espérer, à l'issue des Négociations d'Uruguay. Il est heureux qu'on y ait inclus le commerce dans le secteur des services. Les enquêtes et études menées par la CNUCED sur l'importance du rôle que le secteur des services peut jouer dans le processus du développement des pays en développement peuvent inciter ces derniers à participer de manière active aux négociations.

54. Le Gouvernement japonais s'engage à adopter des mesures appropriées pour éviter un retour du protectionnisme. Il est en train de mettre en œuvre un programme ambitieux et sans précédent pour restructurer son économie, ses politiques économiques et les mesures favorisant les importations, afin de stimuler le développement mondial et de mettre le Japon en harmonie avec la nouvelle économie mondiale qui est en train de naître. Dans la mise en œuvre de ces mesures, le Gouvernement japonais a tenu compte des besoins concrets des pays en développement.

55. Les mesures de libéralisation et de restructuration adoptées par les pays industrialisés, y compris le Japon, peuvent assurément contribuer au progrès économique des pays en développement, en raison notamment du fort pourcentage de leurs exportations qui va vers les pays industrialisés. Si elles sont couronnées de succès, les Négociations d'Uruguay contribueront à l'expansion du commerce mondial et, de ce fait, à l'accroissement des exportations des pays en développement, ce qui est l'une des conditions fondamentales de leur développement. Il convient en outre de signaler à quel point il est important

(M. Ito, Japon)

d'augmenter le volume des échanges entre les pays en développement eux-mêmes et, à cet égard, il faut espérer que la coopération économique et technique entre les pays en développement continuera à jouer un rôle important.

56. M. Ito reconnaît que la situation commerciale reste difficile pour les pays en développement à cause de problèmes tels que la baisse prolongée des prix des produits de base et le poids de la dette extérieure, problèmes semblables à ceux qu'a connus le Japon au siècle dernier et qu'il a fini par résoudre.

57. Ces dernières années, on a eu de plus en plus tendance, aux séances de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, à introduire dans les débats sur des questions touchant le commerce, des problèmes qui leur sont étrangers, d'ordre politique par exemple, ou ayant trait à des conflits bilatéraux. La délégation japonaise espère que cette année il n'y sera question que des points pertinents qui sont légitimement du ressort de la Deuxième Commission.

58. Pour ce qui est de la conférence sur le nouveau Programme substantiel d'action qui se tiendra en 1990, M. Ito estime qu'elle aura pour but principal d'examiner la manière dont la communauté internationale s'est attaquée aux problèmes du développement auxquels doivent faire face les pays les moins avancés, afin qu'on puisse corriger les déficiences que connaît la mise en oeuvre des programmes et accélérer le développement des pays en question. A cet égard, le mandat de la conférence ne doit pas préjuger de l'approbation du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 90, car celui-ci dépendra des résultats de l'examen auquel doit se livrer la conférence. Cela dit, la délégation japonaise souscrit à la recommandation concernant la convocation de la conférence qui a été faite par le Conseil du commerce et du développement.

59. M. WORONIECKI (Pologne) souligne l'importance de l'Acte final de la septième session de la CNUCED pour relancer le dialogue Nord-Sud sur les problèmes connexes du commerce, de la dette et du développement, et renforcer la coopération au niveau multilatéral. En partant de la notion de responsabilité partagée entre pays débiteurs et pays créanciers, on est arrivé à un accord sur les lignes générales d'une stratégie orientée vers le développement. On s'est détaché de la vieille foi en l'efficacité des mesures déflationnistes pour se tourner vers des politiques plus justes et plus efficaces destinées à favoriser la croissance et la capacité d'importation des pays endettés, afin qu'ils puissent accroître le volume de leurs exportations et procéder plus facilement à leur réaménagement structurel. Cette tendance s'est aussi manifestée dans les progrès accomplis en ce qui concerne les codes de conduite en matière de transfert de technologie et en matière de sociétés transnationales.

60. Etant donné l'action réciproque de l'interdépendance, qui fait que les effets positifs et les effets négatifs se transmettent également, il importe de créer dans les relations économiques internationales un climat de confiance qui aboutisse à une plus grande sécurité économique internationale. Les derniers progrès réalisés en matière de désarmement permettent d'entrevoir la possibilité de réorienter les ressources jusque-là dépensées pour les armements vers des utilisations socialement

(M. Woroniecki, Pologne)

plus productives, telles que le financement du développement et la mise en pratique d'une stratégie mondiale de coopération internationale dans les domaines de la science et de la technologie.

61. Les problèmes du commerce et du développement ne peuvent pas être dissociés des problèmes monétaires et financiers, ni de celui de l'endettement. Les pays lourdement endettés ne peuvent assurer le service de leur dette que si le commerce et la production, au niveau international, le leur permettent. L'actuel système monétaire international, loin de tenir ses engagements, est un facteur d'instabilité dans les relations économiques internationales et crée des conditions très peu propices au réaménagement structurel des pays en développement. Les ressources consacrées à l'ajustement structurel par le FMI ont été nettement insuffisantes et elles ont été accordées dans des conditions qui en excluaient les pays à revenu moyen très endettés. Les pays développés à économie de marché ont accaparé une part de plus en plus importante des prêts internationaux qui, en 1986, s'est élevée à 86 %. C'est pourquoi la Pologne souscrit aux conclusions du rapport du Secrétaire général sur la situation monétaire internationale actuelle (A/45/555) et elle est résolument favorable à une réadaptation des institutions monétaires, financières et commerciales de manière à pouvoir faire front aux problèmes de la dette et faciliter l'ajustement.

62. En Pologne va bientôt avoir lieu un référendum sur la réalisation complète du programme de réforme économique et sur la démocratisation totale de la vie politique du pays. Le but est de restructurer l'économie et la rendre plus efficace en décentralisant les prises de décisions, en réorientant les exportations et alignant les prix intérieurs sur les coûts réels de production et les prix internationaux, ce qui suppose un réajustement des taux de change et des droits de douane. On prévoit que, grâce à ces mesures, la dette commencera à diminuer en 1992, même s'il faudra encore la rééchelonner pendant un certain temps. En renonçant au dirigisme économique et en adoptant des mécanismes de marché on espère pouvoir réduire les subventions, assouplir et rationaliser l'affectation des ressources - laquelle devra être déterminée en fonction des coûts comparatifs et de la structure de la demande - et accroître et améliorer la production.

63. La Banque mondiale, dans son rapport intitulé "Pologne : réforme, ajustement, croissance", a jugé favorablement le programme d'ajustement de ce pays. Il reste à espérer que ses créanciers et les institutions financières internationales adopteront une attitude constructive et soutiendront ses efforts d'ajustement structurel. Pour que la réforme ne soit pas gravement compromise par une baisse du niveau de vie, il conviendra d'harmoniser le service de la dette avec les plans de développement.

64. M. VALDEZ (Pérou) dit que le point de l'ordre du jour à l'examen est l'un des objets fondamentaux des travaux de la Commission. C'est pourquoi celle-ci, sous le titre général de développement et coopération économique internationale, ne doit pas s'intéresser seulement aux points subsidiaires pertinents, mais aussi au rapport du Secrétaire général sur la situation monétaire internationale actuelle (A/42/555), sujet qui est au cœur même des problèmes de développement. La chute récente des cours sur les principaux marchés boursiers du monde prouve bien que les

(M. Valdés, Pérou)

fondements du système monétaire international sont sapés et qu'il est urgent d'en réformer les structures pour les adapter aux réalités de l'évolution qu'a connue le monde depuis la guerre. Un système conçu à une époque où les Etats-Unis créaient plus de la moitié du produit mondial brut ne peut pas, 40 ans plus tard, rester inchangé alors que la contribution de ce pays à la production mondiale est maintenant inférieure à 30 %. De même, il est inacceptable que ce pays, qui est le premier débiteur de la planète, soit aussi celui qui, à l'abri du système en question, affiche la capacité déterminante de générer le plus fort volume d'actifs de réserve au niveau international.

65. D'où l'importance renouvelée des propositions présentées depuis plusieurs années, par le Groupe des 77, en particulier celle relative à une conférence internationale sur les problèmes monétaires et financiers. La dernière réunion du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale a été caractérisée par le renouvellement des demandes restées jusque-là sans réponse et par l'apparition de nouvelles propositions de la part de certains pays développés. Tout cela mérite un examen plus approfondi. Néanmoins, sans cesser pour autant d'essayer de corriger les déséquilibres qui existent entre les économies de divers pays développés, il faut avoir pour objectif prioritaire d'accélérer dans des conditions équitables la croissance de l'économie mondiale et de favoriser le progrès des pays en développement, condition indispensable au fonctionnement d'une économie mondiale stable et sans inflation.

66. En effet, la correction des déséquilibres ne suffira pas à assurer des taux de croissance convenables à l'échelle mondiale, ni à rétablir la confiance parmi les agents de l'économie mondiale. En outre, essayer de faire face aux problèmes actuels sans accélérer la croissance et le développement des pays en développement pourrait déclencher des mouvements de récession et d'inflation dont les conséquences seraient dévastatrices pour l'économie mondiale.

67. Il importe par conséquent de mettre au point un schéma d'action à moyen terme qui permette aux pays en développement de résoudre leurs problèmes les plus écrasants et d'atteindre des taux de croissance et de développement convenables. Dans ce schéma, il faudra en priorité créer au plan international un ensemble de conditions qui soient propices à la croissance et un ensemble de conditions financières qui aident réellement les pays en développement à adopter des politiques plus appropriées.

68. Mais quelle que soit la démarche que l'on suivra à la suite des propositions qui auront été faites pour stabiliser la situation monétaire internationale, il faudra pour le moins s'efforcer de favoriser les éléments suivants : l'accélération du développement comme moyen essentiel pour entraîner la croissance globale; la stabilité des taux de change; le perfectionnement des mécanismes de surveillance multilatérale; la modification des modes et des mécanismes de création ou d'affectation des liquidités pour qu'ils puissent servir les intérêts mondiaux; et la refonte des critères en vigueur en matière de conditionnalité. Le Pérou croit que le Secrétariat tiendra dûment compte de ces objectifs de manière à ce que les Etats Membres disposent à l'avenir d'éléments d'information plus précis et qu'ainsi l'Assemblée générale et les Nations Unies puissent contribuer à l'établissement d'un système économique international stable, juste et équitable.

(M. Valdés, Pérou)

69. Passant à la question de la coopération Sud-Sud, M. Valdés dit qu'il faut redoubler d'efforts pour renforcer et encourager la coopération économique et technique entre pays en développement. Les maigres résultats obtenus lors de la dernière session du Comité de haut niveau chargé d'étudier la coopération technique entre les pays en développement montrent combien il est nécessaire d'approfondir la réflexion sur ce sujet. Pour sa part, le Pérou réaffirme l'intérêt et la validité du Plan d'action et s'élève contre toute tentative de mettre en question le fonctionnement et le statut juridique du Comité de haut niveau.

70. Le Pérou reconnaît que c'est d'abord aux pays en développement qu'incombe la tâche de promouvoir la CTPD. Pour que cette coopération devienne l'instrument efficace du progrès des pays en développement et, par voie de conséquence, du bien-être général de l'humanité, il faut toutefois qu'elle soit financièrement soutenue par les pays développés et par le système des Nations Unies.

71. Le Gouvernement péruvien fait de son mieux pour promouvoir la coopération technique entre pays en développement. C'est ainsi qu'en octobre 1986 il a organisé la première réunion intergouvernementale de programmation de la CTPD, qui a réuni 22 pays d'Amérique latine et des Caraïbes et permis de concrétiser près de 250 projets. Au vu des résultats, il a été décidé d'organiser une deuxième réunion qui se tiendra à Lima du 24 au 26 de ce mois, avec la participation de 10 pays d'Afrique.

72. Le Pérou remercie le PNUD pour l'aide qu'il a fournie à l'occasion de ces réunions. Le Pérou estime cependant que la tâche du PNUD et des autres organisations du système des Nations Unies ne doit pas se limiter à la programmation des projets, mais s'étendre aussi jusqu'au stade de leur exécution.

73. M. BULBULIA (Barbade) se félicite de ce que la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ait eu un caractère pratique et qu'elle ait permis de réaliser un accord sur un ensemble de mesures et de politiques pour affronter les problèmes de l'économie mondiale. Outre qu'on soit parvenu à concilier l'appel lancé par le Groupe des 77 en faveur d'une approche globale du problème de la dette avec l'insistance du Groupe B sur un traitement cas par cas, on a mis l'accent sur la relance de la croissance économique comme élément décisif de toute stratégie visant à résoudre le problème de la dette. Il semble - encore que cela soit à démontrer concrètement - qu'on soit parvenu également à dégager une approche plus réaliste, non limitée aux variables financières, de la question de la capacité des pays en développement d'assurer le service de leur dette. L'idée d'une responsabilité partagée des débiteurs et des créanciers gagne du terrain, comme l'atteste l'intention du Japon d'accroître ses transferts de ressources aux pays en développement. Le représentant de la Barbade attend avec beaucoup d'intérêt la mise en oeuvre rapide de la proposition du Japon de créer un groupe de personnalités éminentes chargé d'étudier les moyens d'augmenter l'apport de ressources au développement, et il a bon espoir que cette proposition servira d'exemple à d'autres pays. Il est à noter par ailleurs que les problèmes des pays débiteurs à revenu moyen n'ont pas reçu l'attention qu'ils méritent.

(M. Bulbulia, Barbade)

74. De nouveaux progrès ont été réalisés vers l'entrée en vigueur du Fonds commun pour les produits de base, même s'il est évident qu'à long terme les pays en développement très dépendants de l'exportation de matières premières devront diversifier leur production et mieux contrôler la transformation, la commercialisation et la distribution de leurs matières premières. A cette fin, il est tout à fait positif qu'on ait au moins reconnu la nécessité d'obtenir des ressources pour mettre en oeuvre des projets allant dans ce sens; il en va de même des propositions de certains gouvernements ayant trait à la transformation des produits primaires et au financement compensatoire. La Barbade trouve un intérêt particulier à l'intention réaffirmée d'inverser les tendances protectionnistes et de mettre en place des mécanismes nationaux permettant d'évaluer les mesures protectionnistes, de même qu'à la volonté d'inclure le commerce de textiles et de l'habillement dans les dispositions nouvelles plus restrictives de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et à l'établissement d'une nette distinction entre les négociations sur les marchandises, et celles ayant d'autres objets.

75. La septième session a réaffirmé l'importance et le caractère approprié des mécanismes de la CNUCED et a renouvelé et élargi son mandat en ce qui concerne le commerce international, les matières premières, les pays les moins avancés et la prestation de services aux pays en développement, en particulier ceux visés par les Négociations d'Uruguay. La tendance à l'adoption unilatérale de mesures a marqué un recul à cette session, et le Ministre du commerce et de l'industrie de la Barbade se félicite de l'approche globale retenue par la Conférence. Pour que l'Acte final entre dans la pratique, il faudra modifier les positions et les politiques adoptées dans les instances multilatérales et bilatérales sur des thèmes comme l'accès aux marchés, la fixation des prix, les exportations des pays en développement et le service de la dette extérieure. Il faudra en outre suivre régulièrement l'effet des décisions adoptées. L'esprit de compromis qu'atteste l'Acte final laisse bien augurer de l'action concertée nécessaire. Pour conclure, le représentant de la Barbade marque son appui à l'idée d'une Conférence sur le nouveau Programme substantiel d'action et se déclare favorable à ce qu'elle ait lieu en France.

76. M. HARAN (Israël) dit qu'à la veille du vingt-cinquième anniversaire de la création de la CNUCED, on aurait pu espérer que la septième session de la Conférence aurait jeté les bases d'une solution des divers problèmes, mais la CNUCED a au contraire laissé passer l'occasion de procéder à une autocritique et à un réexamen de son fonctionnement.

77. Le Président de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement considère lui-même qu'il faut modifier le processus par lequel la communauté internationale essaie de résoudre les problèmes du commerce et du développement. La CNUCED peut se targuer de certains succès, comme le système généralisé de préférences (SGP) mais, de l'avis de M. Haran, les espérances placées en elle n'ont pas été réalisées car, en premier lieu, elle a voulu traiter un trop grand nombre de questions et a ainsi perdu de vue ses objectifs principaux - bien qu'à la septième session de la Conférence, on se soit efforcé de se borner à examiner la dette, le commerce international, les matières premières et la

(M. Haran, Israël)

situation des pays les moins avancés - et en second lieu elle n'a pas tenu compte des énormes disparités de niveau de développement qui existent entre pays en développement, disparités parfois plus grandes que celles qui existent entre certains pays en développement et certains pays développés.

78. Il ne faut pas oublier que parmi les pays en développement, en dehors des pays les moins avancés, certains ont des revenus élevés et investissent à l'étranger, de sorte qu'une politique mondiale devrait les situer au niveau véritable qu'ils ont atteint et leur assigner des obligations qu'ils sont à même de remplir. Il est à noter qu'un seul pays, la Jamaïque, a déclaré, au paragraphe 107 de l'Acte final, que les problèmes concrets auxquels il se heurtait n'avaient pas été abordés de façon suffisamment détaillée.

79. En ce qui concerne la dette, M. Haran estime qu'un débat sérieux ne peut pas avoir lieu dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, mais devrait plutôt avoir pour théâtre le Fonds monétaire international et les instances de la Banque mondiale car, chaque fois qu'il se déroule dans le cadre de la Conférence, comme ce fut le cas en août 1987, aucun résultat n'est obtenu; en atteste le fait que deux mois plus tard la Deuxième Commission est saisie de projets de résolution qui, si le débat de la Conférence avait été fructueux, n'auraient pas eu de raison d'être.

80. En ce qui concerne le commerce international, la CNUCED n'a jamais reconnu la différence entre les pays qui font partie du GATT et les autres, et a toujours négligé le fait que les membres du GATT se sont engagés à renoncer à toute discrimination et à éliminer les limitations aux exportations et aux importations, tandis que les autres pays n'ont rien fait de tel. La CNUCED s'est désormais chargée de guider les pays en développement jusqu'aux "Négociations d'Uruguay", ce qui constitue un certain progrès. Par contre, la CNUCED a toujours indiqué ses réserves quant à des négociations concernant le secteur des services, ce qui est une grave erreur. Il ne faut pas oublier en effet qu'il existe des pays en développement qui sont d'importants exportateurs de services. Or, il a toujours été prétendu que le GATT était vicié à l'origine car c'était un "club des riches" et qu'il fallait le réformer et le perfectionner. Le GATT va pourtant se saisir de la question des services et il est essentiel que les pays en développement participent à cet exercice.

81. En ce qui concerne la question des produits de base, il est urgent de repenser les objectifs visés et de reconnaître que le "programme intégré pour les produits de base" est un échec et que plus tôt la CNUCED admettra la nécessité de le transformer, mieux cela vaudra.

82. Se référant au rapport sur le programme de coopération technique entre pays en développement présenté par le PNUD, le représentant d'Israël observe que son pays a pu d'emblée participer à ce programme. Il n'en va pas de même du programme de coopération économique entre pays en développement, formulé par la CNUCED de façon telle qu'Israël n'ait pas pu y prendre part et ait fait l'objet d'une

(M. Haran, Israël)

discrimination. Il demande instamment à la CNUCED de garantir qu'Israël puisse participer sur un pied d'égalité aux négociations sur le système généralisé de préférences commerciales, et de ne pas chercher à frapper son pays de mesures discriminatoires.

83. M. GRAUER (Canada) souligne l'importance qu'ont pour l'économie mondiale l'élimination du protectionnisme et la libéralisation des marchés. Il faut en effet continuer à approfondir la volonté politique qui s'est manifestée aux négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et à la réunion récente des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui a approuvé la Déclaration de Vancouver sur le commerce mondial.

84. La situation de certains pays exportateurs traditionnels de produits agricoles est particulièrement préoccupante, du fait de la baisse des cours des produits de base et des politiques de subvention de leur propre production qu'appliquent certains gouvernements. Le Canada, profondément convaincu de la nécessité de réformer au plus vite ce secteur du commerce international, a participé à l'élaboration de la déclaration approuvée à la deuxième réunion ministérielle du Groupe de Cairns, qu'on trouvera au document A/42/625, et a récemment présenté à Genève une proposition de négociation tendant à la réduction et, ultérieurement, à l'élimination de toutes les subventions et barrières commerciales qui faussent les échanges. L'accord récemment signé entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique sur la libéralisation du commerce constitue un progrès fondamental pour les deux pays et est un exemple de ce qui pourrait être obtenu également dans un contexte multilatéral.

85. Le consensus que traduit l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement témoigne de la volonté de tous les participants de coopérer de façon rationnelle et constructive. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un document de caractère contractuel, l'Acte final offre un cadre de référence très utile et une base solide pour l'adoption de mesures plus concrètes à l'avenir.

86. Le Canada considère comme très positive l'annonce faite récemment par le Conseiller juridique pour confirmer que la Conférence chargée de l'examen de la Convention sur un code de conduite des conférences maritimes est ouverte à la participation de tous les Etats qui réunissent les conditions voulues pour devenir parties à cette convention.

87. M. CABACTULAN (Philippines) dit qu'à la 34e séance de la Commission, sa délégation a voté en faveur du paragraphe 3 du projet de résolution A/C.2/42/L.22 mais que, du fait du mauvais fonctionnement du mécanisme électronique, son vote n'a pas été enregistré.

88. M. HARAN (Israël) dit qu'à la 34e séance, il a voté contre le paragraphe 3 du projet de résolution A/C.2/42/L.22, mais que, du fait du mauvais fonctionnement du mécanisme électronique, son vote a par erreur été enregistré comme une abstention.

La séance est levée à 13 h 15.